

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO  
SUITE A L'ATTAQUE DE L'AMBASSADE DU CONGO EN FRANCE  
LE MARDI 21 JUIN 2016

BRAZZAVILLE - LE 22 JUIN 2016

Le Gouvernement de la République informe l'opinion nationale et internationale que l'Ambassade du Congo près de la République Française a fait l'objet d'une violente attaque dans la nuit du Lundi 20 au Mardi 21 juin 2016.

Cette attaque, dont les auteurs ne sont pas encore identifiés, a provoqué l'incendie, heureusement maîtrisé, d'une partie des locaux ainsi que des dégâts matériels en cours d'évaluation.

Le Gouvernement de la République précise que cet acte criminel extrêmement grave, et dont le mode opératoire dénote une préméditation manifeste, a immédiatement fait l'objet d'un dépôt de plainte par les autorités diplomatiques congolaises accréditées en France, et ce auprès des autorités judiciaires compétentes.

Le Gouvernement condamne cette action terroriste avec la plus grande fermeté. Il relève également que ce forfait survient après d'autres actes de dégradation perpétrés depuis quelques mois sur les locaux diplomatiques relevant de la juridiction de la République du Congo en France.

Il constate avec indignation que ces attaques ont été la plupart du temps accompagnées de diverses voies de fait exercées sur des agents diplomatiques ou consulaires placés sous l'autorité notre pays.

Le Gouvernement de la République précise que ces incidents ont fait l'objet de signalements répétés auprès des autorités françaises.

Il s'étonne donc de la récurrence d'incidents de ce genre, alors que les autorités françaises ont largement renforcé les dispositions sécuritaires dans le cadre de l'état d'urgence en vigueur dans leur pays depuis plusieurs mois.

Le Gouvernement de la République rappelle que la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961, prise notamment en son article 22, oblige spécialement l'Etat accréditaire, en l'occurrence la République Française, à prendre toutes les mesures appropriées afin d'assurer la sécurité des locaux relevant de la Mission diplomatique de l'Etat accréditant, en l'espèce la République du Congo.

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Etranger a convoqué ce Mardi 21 juin 2016, le Chargé d'Affaires de la République Française au Congo, pour l'informer du fait que les autorités congolaises exigent que des mesures adéquates soient prises pour assurer la sécurité des services diplomatiques congolais en France.

Le Gouvernement de la République demande aux autorités françaises qu'une enquête sérieuse soit menée, afin que les auteurs de cet acte inqualifiable soient identifiés et traduits devant les juridictions compétentes.

Fait à Brazzaville, le 22 juin 2016

**Le Gouvernement**